



D.2019.06.05.2.1

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 05 Juin 2019

**2 - PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES****2.1 – COMPATIBILITE PLU/PDU : AVIS SUR LE PROJET DE REVISION PLU DE LA COMMUNE DE LABASTIDE SAINT-SERNIN**

L'an deux mille dix-neuf, le cinq juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

|                           | PRESENTS                                   | POUVOIR                                                                                    | ABSENTS<br>EXCUSES |
|---------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>TOULOUSE METROPOLE</b> |                                            |                                                                                            |                    |
| ANDRÉ Gérard              | X                                          |                                                                                            |                    |
| AUJOULAT Michel           |                                            |                                                                                            | X                  |
| BRIAND Sacha              | X (point 1.1 et du point 6.1 au point 6.3) | X (M. Del Borrello a/c du point 1.2 jusqu'au point 5.3 et du point 6.4 jusqu'au point 8.2) |                    |
| CARNEIRO Grégoire         |                                            | X (M. Trautmann)                                                                           |                    |
| CHOLLET François          | X                                          |                                                                                            |                    |
| DEL BORRELLO Marc         | X                                          |                                                                                            |                    |
| GRASS Francis             | X                                          |                                                                                            |                    |
| KELLER Bernard            |                                            | X (M. Grass)                                                                               |                    |
| LAGLEIZE Jean-Luc         |                                            | X (Mme Marti)                                                                              |                    |
| LATTES Jean-Michel        | X                                          |                                                                                            |                    |
| MARTI Marthe              | X                                          |                                                                                            |                    |
| MOUDENC Jean-Luc          |                                            | X (M. Lattes)                                                                              |                    |
| TRAUTMANN Pierre          | X                                          |                                                                                            |                    |
| TRAVAIL-MICHELET Karine   | X                                          |                                                                                            |                    |
| <b>SICOVAL</b>            |                                            |                                                                                            |                    |
| AREVALO Henri             | X                                          |                                                                                            |                    |
| LAFON Arnaud              | X                                          |                                                                                            |                    |
| <b>SITPRT</b>             |                                            |                                                                                            |                    |
| BACOU Denis               | X                                          |                                                                                            |                    |
| GUYOT Philippe            | X                                          |                                                                                            |                    |
| <b>MURETAIN AGGLO</b>     |                                            |                                                                                            |                    |
| ROUCHON Adeline           |                                            |                                                                                            | X                  |
| SUAUD Thierry             |                                            |                                                                                            | X                  |

## **1) Cadre législatif**

La commune de Labastide Saint-Sernin, membre de la communauté de communes des Coteaux de Bellevue, a arrêté le projet de révision de son plan local d'urbanisme par délibération de son conseil municipal du 7 avril 2019 et l'a transmis aux personnes publiques associées pour avis sous trois mois, courrier daté du 30 avril 2019 et enregistré par Tisséo Collectivités le 7 mai 2019.

Consulté en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités, en charge du suivi et de la mise en œuvre du PDU, Tisséo Collectivités donne son avis sur les projets de plans locaux d'urbanisme, en s'assurant de la prise en compte des orientations générales du PDU et de la structuration du réseau de transports en commun urbain existante et à venir.

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine étant approuvé depuis le 7 février 2018, le PLU de la commune de Labastide Saint-Sernin doit être compatible aux orientations générales et permettre la déclinaison opérationnelle de la stratégie mobilités et du plan d'actions associé.

## **2) Synthèse du projet d'élaboration du PLU de Labastide Saint-Sernin**

Dans le souci d'un développement maîtrisé de l'urbanisation et de la croissance démographique, de la préservation de l'espace agricole, de la valorisation et la protection du cadre de vie, le PADD traduit la volonté communale de maintenir le caractère rural de la commune et ainsi retenir les orientations générales suivantes :

- Maîtriser et harmoniser le développement urbain.
- Favoriser une meilleure desserte du territoire et améliorer la lisibilité urbaine.
- Améliorer le cadre de vie et l'équilibre communal dans une optique de développement durable.
- Conforter les activités économiques existantes et favoriser la dynamisation du centre-ville.

### **Politique d'organisation urbaine :**

La commune de Labastide Saint-Sernin se positionne géographiquement sur le territoire de « développement mesuré » tel que le SCoT de la grande agglomération toulousaine le définit, et ne fait pas partie d'un territoire de cohérence urbanisme/mobilité.

Par le passé, la commune a été confrontée à une forte poussée de la construction pavillonnaire, avec un afflux démographique provoquant un engorgement de certains équipements collectifs. Dans le cadre de la révision de son PLU, la commune souhaite aujourd'hui maîtriser une croissance cohérente et progressive sur les 10-15 prochaines années.

La commune, qui comptait 1876 habitants en 2015, se donne l'objectif d'accueillir 800 habitants supplémentaires d'ici 2030, ce qui correspond à une moyenne de 24 logements supplémentaires par an.

Ainsi, les objectifs de la commune en matière d'urbanisation sont les suivants :

- Déterminer précisément les limites à l'urbanisation, afin de les rendre plus lisibles, et limiter la consommation d'espaces agricoles supplémentaires.

|                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>031-253100986-20190605-20190605-2-1D-<br>DE<br>Date de télétransmission : 05/06/2019<br>Date de réception préfecture : 05/06/2019 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- Densifier les secteurs déjà urbanisés, autour du noyau villageois et des secteurs de part et d'autre de la RD 20, les nouvelles urbanisations étant principalement positionnées dans les « dents creuses » ou en prolongement direct de l'urbanisation existante.
- Accueillir une mixité sociale.
- Promouvoir une urbanisation de qualité des quartiers, en limitant la minéralisation des espaces et en proposant une végétalisation plus conséquente.
- Valoriser l'activité économique au sein de la commune.

Ces orientations sont compatibles avec le levier « Cohérence urbanisme mobilité » du Projet Mobilités au sens où les objectifs de prioriser l'urbanisation autour du centre-bourg et de circonscrire les zones urbaines participent à la densification du territoire, et sont synonymes de report modal.

### **Politiques de mobilités :**

La question des déplacements est un enjeu du projet communal de révision du PLU, la commune étant notamment traversée par la RD 20 qui a vu ces dernières années son trafic évoluer avec la périurbanisation du territoire de la grande agglomération toulousaine.

Les objectifs du PLU portent sur les points suivants :

- Améliorer les déplacements au sein du village, en hiérarchisant le réseau viaire et en organisant le stationnement.
- Mettre l'accent sur les solutions alternatives, en développant un réseau de liaisons piétonnes et cyclistes en direction des équipements publics les plus fréquentés, les écoles, les espaces de loisirs.
- Développer les connexions en direction des arrêts de bus.
- Traiter les entrées de ville, afin d'en améliorer la lisibilité.

### **3) Avis de Tisséo Collectivités**

Tisséo Collectivités précise que l'examen du projet de révision du PLU de Labastide Saint-Sernin est particulier :

- La commune est membre de la communauté de commune des Coteaux de Bellevue, mais sans pour autant être membre du SITPRT.
- La commune est en dehors du ressort territorial et n'est pas desservie par le réseau urbain Tisséo.
- La commune est toutefois intégrée au périmètre du Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant PDU de la grande agglomération toulousaine, afin de prendre en compte toutes les communes de la communauté de communes des Coteaux de Bellevue, assurant par ailleurs une cohérence territoriale avec le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan de Protection de l'Atmosphère de la grande agglomération toulousaine.

Ainsi, Tisséo Collectivités souligne que le projet de révision du PLU de Labastide Saint-Sernin s'inscrit dans les orientations générales du Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant PDU de la grande agglomération toulousaine :

Levier du report modal – transports en commun et intermodalité :

- Volonté de favoriser des cheminements en direction des arrêts de transport.

Levier du report modal – modes actifs et partage de l'espace public :

- Développement des réseaux piétons et cyclables vers les équipements structurants et publics, entre les différents quartiers.

Levier de la cohérence urbanisme mobilité :

- Développement urbain au sein du noyau villageois et dans la continuité des tissus urbains existants.
- Extension urbaine limitée.

Levier de l'organisation des réseaux et des stationnements :

- Sécuriser les déplacements et traiter les entrées de ville.
- Organiser le stationnement sur domaine public et répondre en termes réglementaires (règlement écrit du PLU des normes et conditions de stationnements des véhicules motorisés et des deux-roues) aux besoins de stationnements.

Pour conclure, un guide méthodologique de déclinaison du Projet Mobilités dans les PLU a été adressé à toutes les communes de la grande agglomération toulousaine afin d'aider à cette prise en compte. Le rapport de présentation, s'il est revu à la suite de la consultation des personnes publiques associées, pourrait à minima présenter dans les documents supra-communaux les grandes orientations du Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant PDU de la grande agglomération toulousaine et mettre en avant les réponses apportées par le document d'urbanisme local.

.....

Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

**ARTICLE 1 : EMET** un avis favorable au projet de révision du PLU de Labastide Saint-Sernin.

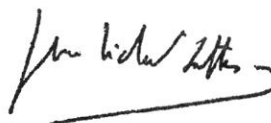
**ARTICLE 2 : PROPOSE** que le rapport de présentation du PLU cite le Projet Mobilités 2020.2025.2030 et positionne les réponses apportées par le document d'urbanisme local aux orientations générales portées par les trois leviers « Report modal », « Cohérence urbanisme mobilité » et « Organisation des réseaux et des stationnements ».

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Maire de Labastide Saint-Sernin pour notification.
- à Monsieur le Président du SMEAT pour information.
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que  
dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

|                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>031-253100986-20190605-20190605-2-1D-<br>DE<br>Date de télétransmission : 05/06/2019<br>Date de réception préfecture : 05/06/2019 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|